

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Réponse à la question de la lettre datée du 10 juin 2015

Questions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Dans son analyse de l'étude des impacts sur l'environnement, les diverses réponses du MERN ne présentent pas d'analyse ou de discussion pour ce qui concerne le dimensionnement de la fosse et les divers aspects liés à la stabilité (aspects géotechniques) de la mine à ciel ouvert, comme on en trouve pour les haldes à stériles et le parc à résidus.

Est-ce que le MERN a procédé à l'analyse de cet aspect de l'étude ? Si tel est le cas, il faudrait déposer les divers avis reliés à cette analyse. S'il n'y a pas eu d'analyse, il faudrait nous en donner les raisons.

Réponse : La Directive pour le projet de mine à ciel ouvert d'apatite et d'ilménite (dossier 3211-16-07), émise par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ne requérait pas que cet aspect de l'étude soit documenté par le promoteur. Conséquemment, le MERN n'a pas procédé à l'analyse.

Le 11 juin 2015
Secteur des mines